

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_007

Fonctionnement des unités géographiques

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA) et notamment son article 9 créant six unités géographiques (UG), réunissant des représentants des communautés de communes concernées et servant à relayer auprès du comité syndical les problématiques locales : "Haut-Tarn, Tarnon-Mimente", "Gorges du Tarn et Jonte", "Vallée du Tarn", "Dourbie-Trévezel", "Muse et Lumenesque", et "Cernon-Soulzon" ;

Vu ses délibérations DE_005_2018 du 9 avril 2018 et DE_2018_058 du 25 septembre 2018 relatives à la désignations des référents des unités géographiques ;

Considérant le besoin de poursuivre l'organisation du fonctionnement du SMBVTA, en particulier au niveau des unités géographiques ;

Acte la composition des unités géographiques telles que définie dans le document ci-annexé ;

Précise que, sur les UG où il existait un syndicat de rivière préalablement à la création du SMBVTA, c'est-à-dire sur l'UG "Gorges du Tarn, Jonte" avec l'ex-Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, sur l'UG "Dourbie-Trévezel" avec l'ex-Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et sur l'UG "Cernon-Soulzon" avec l'ex-Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Soulzon, la composition ci-annexée ne sera effective que lorsque les communes des anciens syndicats, réunies sous la forme d'UG, la validera ou, au plus tard, suite au prochain renouvellement des conseils municipaux ;

Précise que les réunions des UG sont ouvertes à tous les élus municipaux intéressés (il n'y a pas de nombre de sièges défini par commune au sein d'une UG) et que les structures partenaires du SMBVTA (agence de

l'eau, Parc national des Cévennes, Parc naturel régional des Grands Causses, fédérations et associations de pêche, chambres d'agriculture, etc.) peuvent être conviées en fonction des ordres du jour des réunions.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/02/2019
et publié ou notifié
le 15/02/2019

**COMPOSITION DES UNITÉS GÉOGRAPHIQUES (UG)
FÉVRIER 2019**

La part de la superficie des communes dans chaque UG n'est mentionnée qu'à titre indicatif ; elle ne reflète pas le nombre de sièges par commune au sein de l'UG, les réunions des UG étant ouvertes à tous les élus municipaux intéressés.

Les communes dont les pourcentages étaient inférieurs à 1% ont été enlevées (sauf Le Rozier).

Les listes des structures partenaires ne sont pas exhaustives.

UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « HAUT-TARN, TARNON-MIMENTE »

RÉFÉRENT : Serge Grasset (CC GCC)

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC Cévennes au Mont-Lozère

CC Gorges-Causse-Cévennes

COMMUNES

Part de la superficie communale dans l'UG :

Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	36,00%
Cans-et-Cévennes	10,25%
Cassagnas	8,37%
Les Bondons	8,09%
Florac-Trois-Rivières	7,95%
Barre-des-Cévennes	6,71%
Bédouès-Cocurès	6,54%
Vébron	6,49%
Rousses	5,15%
Fraissinet-de-Fourques	4,33%

AUTRES COMMUNES (HORS PÉRIMÈTRE ADMINISTRATIF DU SAGE)

Bassurels

Saint-André-de-Lancize

Saint-Privat-de-Vallongue

STRUCTURES PARTENAIRES

Agence de l'eau Adour-Garonne

Parc national des Cévennes

FDAAPPMA¹ de la Lozère, AAPPMA² « Quatre rivières »

...

UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « GORGES DU TARN, JONTE »

RÉFÉRENT : Jean-Luc Aigouy (CC GCC)

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC Aubrac-Lot-Causse-Tarn

CC Gorges-Causse-Cévennes

CC Millau-Grands causses

COMMUNES

Part de la superficie communale dans l'UG :

Gorges-du-Tarn-Causse	16,20%
Meyrueis	14,08%
Hures-la-Parade	12,14%
Massegros-Causse-Gorges	10,05%

¹ Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

² Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Mas-Saint-Chély	7,88%
Ispagnac	6,17%
La Malène	5,61%
Vébron	5,39%
Saint-Pierre-des-Tripiers	4,82%
Veyreau	4,78%
Gatuzières	4,00%
Laval-du-Tarn	2,38%
Florac-Trois-Rivières	1,89%
Peyreleau	1,55%
Le Rozier	0,27%

STRUCTURES PARTENAIRES

Agence de l'eau Adour-Garonne

Parc national des Cévennes

FDAAPPMA de la Lozère, AAPPMA des gorges du Tarn, AAPPMA de Peyreleau-Le Rozier, AAPPMA de Meyrueis

...

NB. La présente composition sera effective que lorsque les communes de l'ex-Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (Fraissinet-de-Fourques, Gatuzières, Gorges-du-Tarn-Causses, Hures-la-Parade, Ispagnac, La Malène, Laval-du-Tarn, Le Rozier, Mas-Saint-Chély, Massegros-Causses-Gorges, Meyrueis, Mostuéjols, Peyreleau, Saint-Pierre-des-Tripiers, Veyreau), réunies sous la forme d'UG, la validera ou, au plus tard, suite au prochain renouvellement des conseils municipaux.

UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « VALLÉE DU TARN »

RÉFÉRENT : Hubert Granier (CC ALCT)

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC Aubrac-Lot-Causses-Tarn

CC Millau-Grands causses

CC Muse et rases du Tarn

COMMUNES

Part de la superficie communale dans l'UG :

Millau	28,74%
Massegros-Causses-Gorges	12,42%
Rivière-sur-Tarn	10,57%
Mostuéjols	10,23%
Creissels	9,61%
La Cresse	5,48%
Comprégnac	4,67%
Saint-Georges-de-Luzençon	3,97%
Castelnau-Pegayrols	2,93%
Montjoux	2,68%
Verrières	2,33%
Compeyre	2,21%
Paulhe	2,00%
Aguessac	1,43%

STRUCTURES PARTENAIRES

Agence de l'eau Adour-Garonne

FDAAPPMA de l'Aveyron, HalieutiTarn, AAPPMA de Millau « La gaule millavoise », AAPPMA d'Aguessac,
AAPPMA de Rivière-sur-Tarn
Association des riverains du Tarn et de la Dourbie

...

UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « DOUBIE-TRÉVEZEL »

RÉFÉRENT : Sylvain Gouby (CC LV)

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires

CC Larzac et vallées

CC Millau-Grands causses

COMMUNES

Part de la superficie communale dans l'UG :

Nant	19,45%
Millau	14,89%
Lanuéjols	11,38%
Dourbies	10,88%
La Roque-Sainte-Marguerite	9,16%
Saint-André-de-Vézines	7,18%
Saint-Jean-du-Bruel	6,92%
Saint-Sauveur-Camprieu	6,21%
Trèves	5,02%
Revens	2,58%
La Cavalerie	1,50%
Causse-Bégon	1,41%
Veyreau	1,15%

STRUCTURES PARTENAIRES

Agence de l'eau Adour-Garonne

Parc national des Cévennes

FDAAPPMA de l'Aveyron, FDAAPPMA du Gard, HalieutiTarn, AAPPMA de Nant-Saint-Jean-Sauclières,
AAPPMA de Dourbies, AAPPMA de Millau « La gaule millavoise »

Association des riverains du Tarn et de la Dourbie

...

NB. La présente composition sera effective que lorsque les communes de l'ex-Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie (Causse-Bégon, Dourbies, La Roque-Sainte-Marguerite, Lanuéjols, Millau, Nant, Revens, Saint-André-de-Vézines, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Sauveur-Camprieu, Trèves), réunies sous la forme d'UG, la validera ou, au plus tard, suite au prochain renouvellement des conseils municipaux.

UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « MUSE, LUMENSONESQUE »

RÉFÉRENT : Patrick Contastin (CC LP)

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC Lévézou-Pareloup

CC Millau-Grands causses

CC Muse et rases du Tarn

COMMUNES

Part de la superficie communale dans l'UG :

Verrières	24,12%
Castelnau-Pegayrols	17,92%

Saint-Léons	14,76%
Saint-Beauzély	14,73%
Aguessac	7,21%
Millau	6,59%
Saint-Laurent-de-Lévézou	6,28%
Montjoux	5,53%
Compeyre	2,56%

STRUCTURES PARTENAIRES

Agence de l'eau Adour-Garonne

FDAAPPMA de l'Aveyron, HalieutiTarn, AAPPMA de Saint-Léons, AAPPMA de Millau « La gaule millavoise »

...

UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « CERNON-SOULZON »

RÉFÉRENT : Gil Cloix (CC SARSV)

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC Larzac et vallées

CC Millau-Grands causses

CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons

COMMUNES

Part de la superficie communale dans l'UG :

Saint-Rome-de-Cernon	17,05%
Saint-Georges-de-Luzençon	16,62%
La Cavalerie	15,08%
Lapanouse-de-Cernon	10,61%
Sainte-Eulalie-de-Cernon	10,22%
La Bastide-Pradines	9,58%
Roquefort-sur-Soulzon	5,24%
Tournemire	4,18%
Viala-du-Pas-de-Jaux	3,99%
Millau	3,33%
Creissels	2,56%
L'Hospitalet-du-Larzac	1,09%

STRUCTURES PARTENAIRES

Agence de l'eau Adour-Garonne

FDAAPPMA de l'Aveyron, HalieutiTarn

...

NB. La présente composition sera effective que lorsque les communes de l'ex-Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Soulzon (La Bastide-Pradines, Lapanouse-de-Cernon, Roquefort-sur-Soulzon, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Rome-de-Cernon, Tournemire), réunies sous la forme d'UG, la validera ou, au plus tard, suite au prochain renouvellement des conseils municipaux.